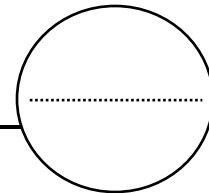




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 3 septembre 2024 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L 1H0.

### Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1  
M. Roy Catto, conseiller n° 2;  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Est également présente

Michael Krohn, Directeur général, greffier et trésorier- adjointe  
Annick Brunet, Directrice générale adjoint, greffière- adjointe et trésorière

### Sont absents :

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-09-217

### 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-218

### 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-219

### 2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2024 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## 3-PÉRIODE DE QUESTIONS

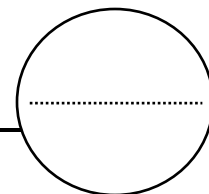
### 6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois d'août 2024 est remis aux membres du conseil.

### 7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 61 827 gallons par jour durant le mois d'août. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

## 7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

## 9A RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Sébastien Villecourt, inspecteur, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois d'août 2024.

Nombre de permis émis :	3
Valeur des travaux :	\$34 000
Valeur des permis	\$80

2024-09-220

## 9B-NOMINATION DES MEMBRES DU CCU ET NOMINATION D'UN CONSEILLER SUPPLÉANT POUR LA CCU

Considérant qu' il y a lieu de nommer les membres du CCU pour un mandat se terminant le 31 décembre 2025;

Considérant que les membres actuels ont été approchés par téléphone afin de vérifier leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du CCU ;

Considérant que M. Gérard Laberge ne souhaite plus participer au comité;

Considérant que M. Yves Poissant, M. Giorgio Palazzo et M. Claude Mailloux souhaitent poursuivre leur mandat au sein du CCU ;

Considérant que M. Normand Lussier, membre du conseil, désire poursuivre son mandat au sein du CCU ;

Considérant que Lucie Bourdon, membre du conseil, a accepté d'agir en tant que suppléant au cas où M. Normand Lussier ne pourrait pas assister à une réunion;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que soit renouvelés les mandats de M. Yves Poissant, M. Giorgio Palazzo, M Claude Mailloux, et de M. Normand Lussier, jusqu'au 31 décembre 2025 ;

-Que Mme Lucie Bourdon a accepté d'agir en tant que suppléant au cas où M. Normand Lussier ne pourrait pas assister à une réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-221

## 10A-PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LOUIS CYR

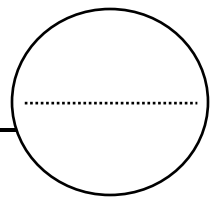
Considérant que le conseil municipal de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour des activités durant toute l'année ;

Considérant qu' en échange d'une quote-part payée à la municipalité de Napierville, les citoyens du Village de Hemmingford pourront participer aux activités organisées jusqu'en avril 2025 ;

Considérant que la quote-part 2024-2025 est de 930.80 \$ (calculé pour une population de 849 personnes) ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la Municipalité procède au paiement de la quote-part 2024-2025, au montant de 930.80 \$ afin que les citoyens du Village puissent participer gratuitement aux activités.

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**CORRESPONDANCE**

**QUESTIONS DIVERSES**

**2024-09-222**

**12A- "CRÉER POUR SE RAPPROCHER" - PROJET MURALE PROPOSÉ PAR LA FRANCODEROLE**

Attendu que "Créer pour se Rapprocher" est une initiative portée par La Francoderole en partenariat avec la Direction Générale des Langues Officielles du ministère du Patrimoine canadien;

Attendu que ce programme ambitieux vise à établir des liens solides entre les communautés de langues officielles à travers tout le Canada, en mettant l'accent sur l'engagement citoyen des enfants;

Attendu que Hemmingford a été choisi comme contributeur potentiel en raison de la présence d'une école primaire française et anglaise sur son territoire;

Attendu que le comité conjoint de loisirs s'est exprimé favorablement sur le projet;

Attendu que la contribution municipale serait de 2 500\$ pour la création d'une murale de 8x16 ou 8x24 pieds;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de participer au programme "Créer pour se Rapprocher" et de contribuer 2 500\$ \$ pour la création d'une murale de 8x16 ou 8x24 pieds.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2024-09-223**

**12B- DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE HAIE DE CÈDRES SUR LE LOT # 5 367 359 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ ADJACENTE À LA PROPRIÉTÉ DU 429, AVENUE MCNAUGHTON**

Attendu qu'une demande de permis pour l'installation d'une haie au 429, av McNaughton a été déposée par courriel le 26 juillet 2024;

Attendu que le service de l'urbanisme ne peut pas délivrer le permis de haie de cèdres sur le lot # 5 367 359 puisque ce lot est à la propriété du village de Hemmingford et n'a aucune autorisation du conseil municipal;

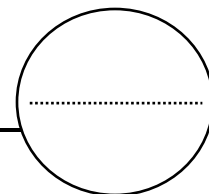
Attendu que les propriétaires du 429, avenue McNaughton a installé les haies de cèdres sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation du propriétaire du lot 5 367 359;

Attendu que le conseil a refusé l'émission du permis pour l'installation d'une haie de cèdres le lot # 5 367 359 appartenant à la municipalité du village de Hemmingford (Résolution 2024-08-209);

Attendu qu'un second courriel a été reçu le 28 août de la part des propriétaires du 429, avenue McNaughton demandant une révision de la décision rendue par la Résolution 2024-08-209;

Attendu que la deuxième demande a été discutée lors d'une réunion tenue le 28 août 2024 à la municipalité (incluant le service de l'urbanisme, la direction générale et les propriétaires du 429 av McNaughton);

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Attendu que le conseil municipal a reçu une deuxième demande (révision à la demande initiale le 26 juillet 2024) et s'est discuté à la réunion ordinaire du 3 septembre 2024;

Attendu qu'après avoir soigneusement délibéré, la décision du conseil municipal énoncée dans la résolution 2024-08-209 est maintenue, laquelle interdisait la plantation d'une haie sur la propriété municipale (lot # 5 367 359) adjacente à la propriété du 429, av McNaughton;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'interdire l'émission du permis de haie de cèdre sur le lot # 5 367 359 et retirer la plantation des haies de cèdres installés par les propriétaires du 429, av McNaughton, ce sans autorisation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-224

## 12C-DEMANDE DE SUBVENTION BORNES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES

Attendu que Hydro-Québec offre un programme de subvention pour l'achat et l'installation de bornes sur rue et dans les stationnements municipaux. Ce programme permet de couvrir les dépenses admissibles, avant taxes, jusqu'à concurrence de 12 000 \$ par borne simple et jusqu'à concurrence de 24 000 \$ par borne double dans la mesure où le projet aura été retenu;

Attendu que la municipalité a profité de la subvention et 2 bornes doubles ont été installées sur le stationnement municipal derrière la mairie ;

Attendu que le conseil a décidé de fixer le taux de tarification horaire à 1,00 \$ pour recharger les véhicules électriques;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de fixer le taux de tarification horaire à 1,00 \$ pour recharger les véhicules électriques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-225

## 12D-ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu que l'un des déshumidificateurs de la bibliothèque ne fonctionne plus adéquatement;

Attendu que il est important de maintenir un taux d'humidité adéquat dans la bibliothèque ;

Attendu que le conseil s'engage à remplacer le déshumidificateur défectueux pour un prix n'excédant pas 500\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers à remplacer le déshumidificateur défectueux pour un prix n'excédant pas 500\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-226

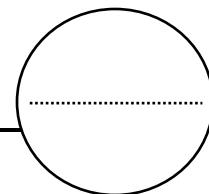
## 12E-L'INTERDICTION DES BÂTONS DE HOCKEY RÉGULIERS DANS LE GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF

Attendu que le plancher du gymnase n'est pas adapté aux bâtons de hockey ordinaires;

Attendu que les bâtons de hockey ordinaires peuvent endommager le plancher et laissent souvent des marques noires sur la surface du plancher du gymnase;

Attendu que seuls les bâtons de hockey conçus pour être utilisés sur les planchers intérieurs des gymnases sont autorisés;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que seuls les bâtons de hockey conçus pour être utilisés sur les planchers intérieurs des gymnases sont autorisés à être utilisés sur le sol du gymnase du centre récréatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-227

## **12F-MODERNISATION DE SUITES FINANCIÈRES - NOUVEAU SYSTEM DE PAIE AURORA**

Attendu que la modernisation de suites financières de notre fournisseur de logiciels municipaux seront unifiées, modernisées et bonifiées;

Attendu que le module Paie-RH qui sera le premier bloc à être livré sera largement bonifié avec des interfaces aux utilisateurs Web, des feuilles de temps Web, de la gestion d'horaire Web, et un Portail employé Web;

Attendu que le coût de la mise en place du système sera divisé en deux versements:

- 2 275\$ avant le 31 décembre
- 3 412.50\$ en 2025

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'aller de l'avant avec l'implantation du module de Paie-RH au coût de 5 687.50\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-228

## **12G - LOCATION DU GYMNASSE DE L'ECOLE ST ROMAIN**

Attendu que la municipalité a besoin de plus d'espace pour offrir des activités sportives aux résidents;

Attendu que le service des loisirs a suggéré qu'un maximum de deux soirées supplémentaires permettrait de remédier à la situation pour l'automne;

Attendu que le coût de la location du gymnase de l'Ecole St Romain 2 soirs par semaine pour l'automne est de 690\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'aller de l'avant avec la location du gymnase de l'Ecole St Romain 2 soirs par semaine cette l'automne pour la somme de 690\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2024-09-229

## **13A-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 SEPTEMBRE 2024**

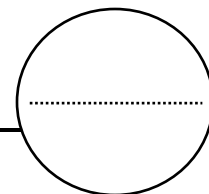
Considérant que M. Michael Krohn, directeur général et greffier-trésorier, confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 3 septembre 2024, soit dans le budget 2024 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 6 août au 3 septembre 2024 soient acceptés au montant 127 594.81\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 3 septembre 2024 soient payés au montant 146 232.52 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

2024-09-230

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance est levée à 20h41.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michael Krohn  
Directeur général, greffier et trésorier- adjointe

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour  
approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024.